

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL REUNION DU 5 MARS 2019

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

SERVICE: Pôle déplacements et aménagement/Direction du développement local et

de l'environnement/Service équipement des communes et des aides

agricoles

OBJET : Attribution d'une subvention dans le cadre du contrat d'agglomération de Limoges Métropole

Elu(s) présent(s): M. ARCHER, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. ALLARD, excusé, a donné délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, excusée, a donné délégation de vote à M. LEBLOIS ; M. DESTRUHAUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme ROTZLER; M. HANUS, excusé, a donné délégation de vote à Mme JARDEL.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

La présente délibération a pour objet l'attribution d'une subvention à la Commune de Saint-Just-le-Martel pour l'aménagement du centre-bourg (2ème phase).

Le financement de cette opération s'inscrit dans le cadre du contrat d'agglomération de Limoges Métropole signé le 30 novembre 2016.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	СР	AE	СР
Dépenses		30 900 €		
Recettes				

RAPPORT

Le contrat d'agglomération Limoges Métropole, établi pour la période 2015 à 2020, prévoit une dotation de 500 000 € pour le financement des travaux d'aménagement des centres-bourgs.

Le subventionnement de ces opérations est pris en compte dans le volet principal du contrat au titre des équipements structurants. L'aide apportée par le Département correspond au financement des dépenses d'aménagement urbain qui sont à la charge de la Commune concernée.

Plusieurs projets, portant sur les aménagements des centres-bourgs des Communes d'Aureil, Boisseuil, Condat-sur-Vienne, Eyjeaux, Saint-Just-le-Martel et Verneuil-sur-Vienne ont bénéficié d'une aide départementale pour un montant de 371 800 €.

C'est à ce titre que vous est présenté le dossier d'aménagement du centre-bourg (2ème phase) de la Commune de Saint-Just-le-Martel.

La Commune souhaite poursuivre son projet de redynamisation du centre-bourg. En 2018, elle a aménagé la place Wolinski en créant un nouveau quartier articulé autour d'une maison de santé, d'une pharmacie et divers commerces.

A présent, elle envisage de rénover et d'améliorer l'espace et les liaisons piétonnes autour de la bibliothèque, de la mairie et des écoles.

Les travaux consisteront notamment à aménager des cheminements piétons et des espaces verts, à créer un parvis devant la bibliothèque, à réaménager des places de stationnement et à mettre en place des gabions pour réaliser un espace « salon de lecture ».

Il pourrait être attribué à la Commune de Saint-Just-le-Martel une subvention de **30 900 €** (30 % d'une dépense estimée à 103 000 € HT) au titre de l'enveloppe ouverte pour ce type de travaux dans le cadre du volet principal du contrat d'agglomération.

DECISION

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil départemental en dates des 8 décembre 2015 et 2 février 2016 approuvant les propositions de financement des opérations retenues au titre du contrat d'agglomération de Limoges Métropole pour la période 2015-2020 ;

Vu le contrat d'agglomération signé entre le Département et la Communauté d'agglomération Limoges Métropole le 30 novembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole en date du 20 septembre 2018, approuvant les modalités de subventionnement de l'opération d'aménagement du centre-bourg de la Commune de Saint-Just-le-Martel ;

La Commission permanente du Conseil départemental, légalement convoquée par son Président, réunie salle des Commissions 1 de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'attribuer, dans le cadre de l'enveloppe de 500 000 € ouverte au titre du contrat d'agglomération de Limoges Métropole pour les opérations de centres-bourgs, une subvention de **30 900 €** à la Commune de Saint-Just-le-Martel pour l'aménagement du centre-bourg - 2ème phase (30 % d'une dépense évaluée à 103 000 € HT).

24 Pour : M. ALLARD (délégation de vote à Mme LHOMME-LEOMENT), M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT (délégation de vote à M. LEBLOIS), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT (délégation de vote à Mme ROTZLER), M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme GENTIL, M. HANUS (délégation de vote à Mme JARDEL), Mme JARDEL, M. LAFAYE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MORIZIO, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme ROTZLER, Mme YILDIRIM.

0 Contre:

0 Abstention:

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme Transmis au représentant de l'Etat le 5 mars 2019 Affiché le 5 mars 2019 Publié au RAA du Département le 15 mars 2019